

cas, dans un sens très peu compromettant, il s'est tourné vers l'honorable sénateur qui a l'honneur et la responsabilité de siéger très près de lui (l'honorable M. Landry) et il a dit que le devoir de cet honorable sénateur, était de voir à ce que l'on n'ait pas à l'avenir à souffrir de ce qui avait manqué dans le passé au ministre dirigeant sous le rapport de la connaissance du français. Il m'a semblé alors que mon honorable ami, le ministre dirigeant, aurait pu ajouter quelque chose de plus que cette simple remarque relativement à l'usage de la langue française.

Je crois devoir aussi féliciter sincèrement mon honorable ami, le ministre dirigeant—et non le plaignant—à l'occasion des nouvelles fonctions qui lui ont été assignées. Les preuves d'habileté qu'il a données dans le passé au Sénat et au pays dans l'accomplissement de la lourde tâche qu'il a remplie des plus efficacement, justifient amplement les charges additionnelles qui lui ont été imposées. Je désire également féliciter mon honorable ami qui siège près de l'honorable ministre dirigeant (l'honorable M. Robertson) de ce qu'il est appelé à remplir des devoirs additionnels et entraînant une très lourde responsabilité dans l'administration des affaires publiques.

Je félicite aussi le Sénat de ce que ces nouvelles charges aient été assignées à mes deux honorables amis. C'est reconnaître que le Sénat est capable de prendre l'initiative de législations concernant des affaires importantes. Je suis l'un de ceux qui, depuis plusieurs années, ont déploré que le Sénat ne fût pas chargé d'une plus grande initiative que celle qui lui était assignée. Non seulement sous le gouvernement qui a précédé le Gouvernement actuel, mais aussi sous les divers gouvernements qui se sont succédés, pendant un grand nombre d'années, le Sénat n'a pas été convenablement traité, et j'espère que les nouvelles fonctions dont mes deux honorables amis sont chargés, sont l'indice qu'à l'avenir, cette Chambre sera traitée plus équitablement dans la distribution des initiatives à prendre en matière de législation.

Ce qui m'a surtout porté à prendre la parole c'est l'appel fait à la Chambre et au pays par mon honorable ami (l'honorable sir James Loughheed) en faveur de l'union. Mon honorable ami nous a dit, entre autres choses: "Le désaccord parmi nous embarrasserait le Gouvernement et le pays. Fomentier la haine d'une province contre une autre est des plus préjudiciables. Les distinctions de race et de parti politique doivent cesser. Le besoin d'union et du concours de tous les citoyens est des plus pressants."

Ainsi, lorsque après cinquante ans d'efforts, nous constatons que l'union nationale en Canada est moins étroite qu'elle ne l'était auparavant, il faut bien admettre que cet appel fait par l'honorable ministre dirigeant est très opportun, et j'espère qu'il sera accueilli par cette Chambre et tout le pays avec toute l'attention qu'il mérite. Je le répète—et la chose n'est que trop évidente—l'union en Canada est maintenant beaucoup plus relâchée qu'elle ne l'a été en aucun temps depuis l'établissement de la Confédération. L'antagonisme de race est plus accentué aujourd'hui qu'autrefois. La désunion est maintenant plus grande. Le fossé qui séparait les deux races dominantes en Canada, que la confédération des provinces avait pour objet de combler, semble être devenu plus profond et plus large que jamais, et à moins que quelque chose ne soit fait pour remédier à cet état de choses, ce fossé ne fera que s'élargir et s'approfondir.

L'honorable M. POIRIER: Cet état de choses ne s'applique pas à toutes les provinces.

L'honorable M. BELCOURT: Il s'applique à certaines provinces. Ce serait tout simplement une folie de suivre l'exemple de l'autruche qui enfonce sa tête dans le sable pendant que souffle la tempête, si nous ne tenions pas compte de la désunion qui existe, aujourd'hui. Le fait de l'antagonisme de race est patent, et il est inutile de fermer les yeux pour ne pas l'apercevoir. L'animosité qui existe, aujourd'hui, entre les deux races dominantes a atteint un niveau alarmant. Cette animosité s'est manifestée dans le passé; mais elle atteint, aujourd'hui, un degré d'intensité extrême. Vu cet état de choses, ce qu'il faut faire est une étude approfondie des causes du mal. A moins que cette étude ne soit faite; à moins que ce mal ne soit examiné avec patience et le désir d'appliquer le remède requis; à moins que le public ne cesse de croire que ce mal se guérira de lui-même, tout ce qui sera fait contre ce mal sera inutile, et même plus qu'inutile. Quelques personnes sont d'avis que les difficultés se régleront d'elles-mêmes, ou automatiquement, sans l'application d'aucun remède. Je répéterai ce que j'ai dit dans mes premières remarques. Le temps est arrivé où le remède doit être appliqué, et c'est là le suprême devoir qui nous est imposé par l'heure présente.

Quelques-uns sont sous l'impression que l'intensité croissante de l'acrimonie ou l'antagonisme qui existe entre les deux races dominantes en Canada est produite par la guerre actuelle. Cette opinion est mal fon-